



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73608

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'information sénatorial n° 419 intitulé « La politique de lutte contre le cancer », présenté par MM. Claude Huriet et Lucien Neuwirth, de la commission des affaires sociales. Les auteurs remarquent en matière de démographie médicale « les projections disponibles pour les 20 prochaines années ne concernent pas spécifiquement les radiothérapeutes ni les oncologues. Néanmoins, l'évolution prévisible de la démographie médicale, à moins d'un changement drastique du *numerus clausus*, montre une baisse des effectifs globaux à 20 ans dans une fourchette de - 15 % à - 20 %. La population française évoluera durant cette période de + 7 % selon les projections INSEE et le vieillissement inéluctable se poursuivra. En outre, à effectifs équivalents, on peut s'attendre dans 20 ans à une réduction de l'offre médicale liée à la féminisation, au vieillissement du corps médical, à la réduction du temps de travail et à une réduction de la part consacrée aux soins dans l'activité médicale du fait notamment du développement des activités de formation et de coordination. » Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73608

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1063